

SEANCE DU 22 MAI 2025

L'An deux mil vingt-cinq le 22 mai à 20 heures

Le Conseil Municipal de CHAUVIGNÉ, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Chauvigné en séance publique sous la présidence de :

Mr Henri RAULT, Maire de Chauvigné,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12

Etaient présents : 10

H. Rault, A. Coudray, P. Souchu, V. Elshout, T. Fretay, S. Servais, J. Brézel, E. Chevalier, C. Duchêne, J. Hodouin

Etaient absents : 2

M. Gazengel, S. Battais,

Etaient excusés :

Monsieur Souchu a été élu secrétaire de séance

Date de convocation : 15 mai 2025

Date d'affichage : 15 mai 2025

Le Maire soumet à l'approbation des membres du conseil municipal, le compte rendu de la réunion du 10 avril 2025. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu du conseil en date du 10 avril 2025 est entériné à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- Résultat appel d'offres « étude de revitalisation de centre bourg » et choix du cabinet d'étude
- Marché de travaux réhabilitation de biens en centre bourg : modifications n° 2 et 3 lot plomberie sanitaires
- Acquisition patronage
- Convention de participation au portage de repas ADMR
- Délibération sur la répartition des sièges communautaires
- Devis Gicquel : lave-linge école, éclairage local pompiers
- Actualisation logiciel mairie
- Chemins de randonnée : demande d'autorisation de passage par Fougères Agglo
- Projet lotissement le Bosquet phase 2 : proposition plan et mise à disposition d'une parcelle à Fougères Habitat
- Questions diverses

Délibération n° 2025-05-01

RESULTAT APPEL D'OFFRES « ETUDE DE REVITALISATION DE CENTRE-BOURG » ET CHOIX DU CABINET D'ETUDE

Délibération n° 2025-05-02

**MARCHE DE TRAVAUX REHABILITATION DE BIENS EN CENTRE BOURG :
MODIFICATIONS N°2 ET 3 DU LOT PLOMBERIE SANITAIRES**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée les modifications suivantes sur le marché de réhabilitation de biens en centre bourg à destination d'une cantine, d'une garderie et de deux logements.

LOT	ARTISAN	MODIFICATION	MONTANT HT	TOTAL TTC
LOT 13	QUARK BATIMENTS	MODIFICATION 2	1 698.92 €	2 038.70 €
LOT 13	QUARK BATIMENTS	MODIFICATION 3	330.94 €	397.13 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité ces modifications.

Délibération n° 2025-05-03

ACQUISITION PATRONNAGE PARCELLES D 1057 ET D 1059

Monsieur donne lecture d'un courrier émanant de l'association immobilière de Rennes qui propose de céder à la commune, l'ancien patronage paroissial cadastré D 1059, et la parcelle attenante cadastrée D 1057, et à l'euro symbolique. Les frais d'acte notarié et de publicité seraient à la charge de la commune. Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal accepte l'acquisition de l'ancien patronage et la parcelle attenante à l'euro symbolique, accepte de régler les frais de notaire et de publicité. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif au dossier et choisit Maître Jégou notaire à Antrain, Val Couesnon, comme notaire pour établir l'acte.

CONVENTION DE PARTICIPATION AU PORTAGE DE REPAS ADMR

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les modalités de participation de la commune au service de portage de repas ADMR.

DELIBERATION SUR LA REPARTITION DES SIEGES COMMUNAUTAIRES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Couesnon Marches de Bretagne étudie la future répartition des sièges communautaires en vue des élections de 2026. Couesnon Marches de Bretagne proposera prochainement dans les conseils municipaux différents scénarios sur la prochaine répartition, sujet sur lequel il faudra délibérer au plus tard le 31 août. Ce sujet sera donc débattu lors de la prochaine séance.

Délibération n° 2025-05-04

DEVIS ELECTRICITE CHAUFFAGE : SECHE-LINGE POUR L'ECOLE ECLAIRAGE LOCAL POMPIERS, CHAUFFAGE LOGEMENT 2 RUE DU GRANIT
--

Des devis pour différents matériels endommagés ou hors d'usage ont été demandés à l'entreprise Gicquel.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les différentes propositions :

-sèche-linge pour l'école : 707.50 € soit 849 € TTC

-modification éclairage extérieur ancien local pompiers : 749.00 € HT soit 898.80 € TTC

-remplacement radiateurs logement 2 rue du Granit : 1883.00 € HT soit 2071.30€

Le conseil municipal, décide de réaliser les différents travaux et modifications proposés, et valide les devis à l'unanimité.

Délibération n° 2025-05-05

DEVIS ACTUALISATION LOGICIELS MAIRIE

La réglementation, les évolutions en matière de numérique, les systèmes d'information progressent sans cesse. C'est ainsi que le prestataire actuel des logiciels pour la mairie JVS-MAIRISTEM propose une évolution du contrat actuel, en un unique contrat de service basé sous forme d'abonnement évolutif : le contrat HORIZON VILLAGES INFINITY . Ce contrat permettrait une sécurisation optimum des données critiques et intégrerait certaines prestations non incluses à ce jour

-**le tiers de télétransmission Ixchange2** : pour faciliter les échanges avec la trésorerie et la préfecture.

- la mise en place de **Panneau Pocket**, l'application mobile N° 1 en France d'informations et d'alertes

- **une plateforme de formation dédiée (licence e-learning)** : Plans de formation continue sur les logiciels et la réglementation (cours personnalisés, vidéos, webinaires et centre d'aide)

-**une gestion des demandes des citoyens à partir du module Gestion de la demande**. Il permet de structurer les demandes quelque soit le canal utilisé (accueil, mails, téléphone, formulaire en ligne...)

- une **gestion des absences** (gestion complète des absences et du planning)
- la dématérialisation des demandes d'absence, accès aux bulletins de paie des agents sur un portail dédié « **Espace agent** » - une gestion des **comptes épargne temps des agents**.
- un **logiciel de subventions perçues** pour gérer et centraliser les subventions

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte l'évolution du contrat actuel en contrat Horizon Villages Infinity et valide le devis proposé qui s'élève à 4 850 € HT soit 5 820 € TTC.

Délibération n° 2025-05-06

CHEMINS DE RANDONNEE : DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE PAR FOUGERES AGGLOMERATION
--

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'une demande émanant de Fougères Agglo qui prévoit, dans le cadre de l'élaboration de circuits de randonnée au départ de St Christophe de Valains, vers les communes du Tiercent et de Chauvigné, de passer sur des tronçons de chemins communaux. Fougères Agglo demande l'autorisation de passer sur les dits chemins, et pouvoir assurer le balisage. Monsieur le Maire présente à l'assemblée les plans. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent.

Délibération n°2025-05-07

PROJET LOTISSEMENT LE BOSQUET PHASE 2 : PROPOSITION DE PLAN ET MISE A DISPOSITION D'UNE PARCELLE A FOUGERES HABITAT
--

Dans le cadre du projet de continuité du lotissement le Bosquet, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le bailleur social Fougères Habitat est prêt à construire des logements sociaux dans le lotissement. Monsieur le Maire présente à l'assemblée une première esquisse d'implantation de 4 logements locatifs sociaux, réalisée par Fougères Habitat sur l'extension du lotissement. La configuration proposée de construction de 4 logements, nécessite la mise à disposition de 2 futurs lots réunis en un macro-lot. L'assemblée approuve cette proposition et charge Monsieur le Maire de mener à bien ce projet avec Fougères Habitat.

Délibération n° 2025-05-08

MISE EN CONFORMITE INCENDIE REHABILITATION DE BIENS EN CENTRE BOURG
--

Les travaux de réhabilitation de biens en centre bourg sont en voie d'achèvement. La mise en sécurité des équipements n'est pas comprise dans le

marché. Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le devis de l'entreprise chargée de la maintenance sécurité et incendie de la commune, ESI, qui propose :

-pour la garderie : 1 extincteur, 1 panneau classe de feu et 1 plan d'évacuation
Pour la cantine : 4 extincteurs, 2 panneaux classe de feu, 1 plan d'intervention et 1 plan d'évacuation

-pour le local chaufferie : 1 extincteur et 1 panneau classe de feu

-une couverture anti-feu

-un registre de sécurité

Le tout pour un montant de 1332.60 € HT soit 1599.12 € TTC.

Les élus, valident à l'unanimité ce devis.

QUESTIONS DIVERSES

Des dégradations de l'espace public sont récurrentes (buvette terrain de sports, carreau de cassé à la salle des fêtes ...) Une plainte à été déposée. Les élus s'interrogent sur les solutions à adopter pour réduire ce vandalisme.

Lotissement le Bosquet : pancarte de dépôt de déchets verts interdits à installer

Bilan voirie : Monsieur Fretay fait part à l'assemblée de la tournée de la commission chemins

Concours Maisons Fleuries : le 10 juillet

Prochain CM : le 26 juin